

**B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2
0
1
4**



Rouvrac, Burle

Entrée de BORE — VILLARS-les-BOIS



Villars Les Bois - N° 19



Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

L'année 2013 est déjà derrière nous, le froid s'est installé et l'hiver fait son chemin. Depuis le début de la crise, les années se suivent et se ressemblent de manière lancinante. Le chômage s'accroît synonyme de pauvreté et devient le fléau de notre société.

Ce constat, que nous faisons au quotidien, est relayé en sinistrose par les médias. Il faut espérer qu'en 2014 avec un peu de dignité et de révolte nous puissions retrouver un peu de ciel bleu, l'espoir d'un monde meilleur où la justice sociale et la fraternité reprendront leurs droits.

Une bonne nouvelle, la courbe du chômage est inversée...

L'intercommunalité déjà installée sur notre canton depuis longtemps, elle fut modifiée le 28 décembre 2012, par un arrêté préfectoral nous contraignant de rejoindre la communauté d'agglomération de Saintes créée le premier janvier 2013.

Faire des économies en supprimant des services superposés, et en permettant de mutualiser nos forces pour offrir à la population, un service équitable et utile, il y a déjà longtemps que nous pratiquons cette démarche à notre petite échelle.



Aujourd'hui, la communauté d'agglomération doit absolument distinguer les besoins des communes rurales et de la ville centre. Car, s'il y a égalité dans l'impôt, il doit y avoir égalité de service sur l'ensemble du territoire ce qui n'est pas du tout le cas.

Notre communauté d'agglomération demeure un très gros employeur, car nous avons plus de 600 personnes qui travaillent dans nos services.

Je suis élu depuis 1983, conseiller municipal durant six ans, et maire de notre commune depuis 25 ans. J'ai eu la chance d'être entouré de conseillers municipaux passionnés par l'action municipale. Chacun apportant ses qualités humaines, ses compétences professionnelles et ses idées personnelles, qui sont utiles pour le bon fonctionnement d'un conseil municipal et pour que soient menées à bien réflexions et actions. Au fil des années, j'ai été le témoin de beaucoup de changements.

Le Maire a de plus en plus de responsabilités, il doit être bon gestionnaire, connaître les réglementations, et être constamment disponible. C'est avec plaisir que j'ai assumé cette tâche durant toutes ces années, avec une équipe solide, responsable et efficace. Nous avons fait de gros investissements, bien souvent en régie. Parmi les travaux importants, il y a l'éclairage public, l'agrandissement de la salle des fêtes, avec son grand parking et ses plantations chaque année améliorées. La mairie a été mise aux normes, ainsi tout est au rez-de-chaussée, le parking est de même niveau que les services. Aux anciennes écoles, le bâtiment est en cours de rénovation, les couvertures ont été refaites à neuf ainsi que les logements. Nous avons également deux magnifiques logements au village de Montbergère.

C'est en mars 2014 que s'achèvera mon cinquième mandat, j'ai décidé de ne pas me représenter pour les prochaines élections municipales. Je considère qu'il est bon de laisser la place à de nouvelles idées. Je mentirais si je vous disais que je m'en vais le cœur léger. On ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle on s'est senti bien sans en éprouver de regrets ou ressentir un peu de tristesse. Je laisse notre commune dans un état financièrement confortable et souhaite bonne réussite à mon successeur.

Je remercie tous ceux et celles qui m'ont entouré et qui ont travaillé avec moi, M^{me} Fontaine Sara notre secrétaire de mairie, M^{eur} Dominique Fays notre agent technique, M^{me} Buinier Agnès agent d'entretien, l'ensemble du conseil municipal ainsi que toutes les associations communales et tout le personnel du SIVOM, dont je fus le Président créateur durant 12 ans.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser des vœux de bonne santé et de réussite dans votre vie familiale et professionnelle avec une pensée particulière pour les plus fragiles d'entre nous. Que 2014 soit une année de fête, de joie et de bonheur dans vos familles.

Le maire,
Jean-Michel Martin



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 MARS 2013

1-Remplacement de la cuve à fioul

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et ceux représentés de faire l'acquisition de la cuve à fioul de 1 500 litres afin de mettre aux normes l'équipement de stockage du carburant pour le tracteur.

2- Avis sur le projet du périmètre de la communauté d'agglomération de Saintes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette à l'unanimité des membres présents et ceux représentés le projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Saintes.

3- Nouvelle adhésion au Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des membres présents et ceux représentés à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour la compétence « Eau potable » conformément à la délibération du Comité Syndical du 13 octobre 2012.

4- Demande d'avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vals de Saintonge

Conformément aux dispositions des articles L. 121-4 et L. 122-6 à L. 122-8 du Code de l'Urbanisme, les conseils municipaux des communes limitrophes du périmètre concerné doivent être consultés pour avis. Aussi, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vals de Saintonge.

5- Convention avec la médecine du Travail

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Villars les Bois confie le soin de mettre en œuvre la médecine professionnelle préventive au profit de ses agents à l'association. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et ceux représentés la convention pour la médecine du travail et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

6-Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le CNFPT propose une convention de partenariat pour la mise en place de formations décentralisées sur le territoire du pays buriaud durant l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et ceux représentés la convention avec le CNFPT et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

7-Demande de prêt de matériel par l'association « Fête du Cognac »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. Le matériel étant déjà utilisé à cette date.

8-Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et ceux représentés de ne pas adhérer au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 11 AVRIL 2013

1 - Approbation du Compte de Gestion 2012 dressé par Mme PETIT Magali, comptable du Trésor

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Approbation du Compte Administratif 2012

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2012 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ; arrête les résultats définitifs.

3- Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, constatant les résultats du compte administratif ; considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013 ; Décide d'affecter au budget 2013 le résultat comme suit :

- au financement de la section d'investissement pour 50 758,90 €.
- à l'excédent reporté pour 84 567,96 €.

4- Vote du taux des taxes locales

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;

Considérant l'adhésion de la commune à la communauté d'agglomération de Saintes au 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation 10,53 %
- Taxe foncière sur le bâti 14,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti 56,41 %

5-Vote du Budget Primitif 2013

Le budget primitif 2013, préalablement étudié par l'ensemble du Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 304 536,47 Euros.
- pour la section d'investissement à 139 903,90 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif principal 2013 à l'unanimité des membres présents et celui représenté.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 03 MAI 2013

1- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes concernant les **compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse les modifications statutaires susvisées à neuf voix contre et une abstention.

2- Modification budgétaire n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter une ouverture de crédit pour un montant de 10 864 €.

3- Avis du conseil municipal sur l'implantation d'une installation classée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement donne un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées concernant l'extension d'une installation de distillation et un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Burie.

4- Aire de lavage du canton de Burie

L'implantation d'une station collective de lavage et de traitement des pulvérisateurs et matériels agricoles sur la commune de Chérac avait été projetée. Mais, la communauté d'agglomération de Saintes n'a pas repris le projet et le budget n'a pas été voté pour l'exercice 2013. Le projet est reporté.

5- Questions diverses

5-1- Acquisition du logiciel de gestion des actes d'état-civil « Cyan »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'acquérir le logiciel de gestion des actes d'état-civil Cyan. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour la somme de 50 Euros TTC.

5-2- Inscription au concours des Villes et Villages Fleuris 2013

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la commune au concours des Villes et Villages Fleuris 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'inscrire la commune au concours 2013 des Villes et Villages Fleuris dans la 1^{ère} catégorie (commune dont la population est inférieure à 1 000 habitants).

5-3- Subvention pour l'amélioration de la voirie communale

La subvention accordée à la commune de Villars les Bois par le conseiller général après concertation avec les 10 communes du canton s'élève à 3 674 €.

5-4- Achat de l'enrobé à froid

Afin d'obtenir un tarif plus compétitif et de mutualiser les frais de transport auprès du syndicat départementale de la Voirie, Monsieur le Maire propose de s'associer avec la commune du Seure dont les besoins sont identiques.

5-5- Courrier de la sous-préfète de Saintes concernant l'usine désaffectée

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part de Madame la sous-préfète de Saintes concernant le dépôt de déchets dans l'usine désaffectée « Investiza Corporate ». Elle indique qu'une évolution récente de la législation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement permettrait d'appréhender une solution.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 04 JUILLET 2013

1- Convention ATESAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Approuve la convention pour l'Assistance fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec l'État (DDTM)
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013.

2- Proposition de recensement des chemins ruraux par le Syndicat de la Voirie

Considérant que ces informations sont importantes pour la gestion du domaine privé de la commune et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser le recensement des chemins ruraux situé sur le territoire de la commune. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Les crédits seront prélevés au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget 2013.

3- Point sur l'avancement des travaux de voirie et bâtiments

3-1- Circulation sur la route départementale 731 (Popegrain, Chez Bruneaud)

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion technique organisée le 10 juin dernier par la Direction des Infrastructures du conseil général afin de faire le point de la circulation sur la RD 731.

3-2- Carrefour de l'église

La modification du carrefour de l'église pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales devrait être réalisée par le conseil général au cours du 4^{ème} trimestre.

3-3- Stop à l'intersection rue des écoles/rue de l'église

Madame Jeannine GROMADA fait remarquer que peu de personne respecte l'arrêt obligatoire et signale que la peinture au sol est pratiquement effacée. La signalisation horizontale sera refaite.

3-4- Réfection des voies communales

- Le goudronnage des routes sera réalisé à partir de septembre.
- La partie de la « route de la Portière » située côté Migron vient juste d'être entièrement refaite.

3-5- Travaux de réfection de la toiture des anciennes écoles

Le couvreur Monsieur JACQUES Olivier effectue actuellement les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école. Ils devraient être terminés au 12 juillet prochain.

4- Courrier de Madame JEAN Sandra

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que Madame JEAN Sandra lui a adressé à la fin du mois de mai concernant le mobil home qu'elle a fait installer dans le bourg sur la propriété de Monsieur Jean HERPIN. Il indique que le stationnement d'un mobil home n'est pas interdit par la loi mais est soumis à des règles strictes qui ne sont pas respectés dans ce cas.

5- Questions diverses

5-1- Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saintes (Adhésion de la commune de Rouffiac au 1^{er} janvier 2014)

Vu la réglementation applicable,

Considérant que le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui comprend à ce jour 35 communes va être étendu à compter du 1^{er} janvier 2014 à la commune de Rouffiac. Il s'avère nécessaire de modifier les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes proposées.

5-2- Composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saintes entre le 1^{er} janvier 2014 et le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014

Vu la réglementation applicable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la répartition des sièges qui s'appliquera entre le 1^{er} janvier 2014 et le prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, fixant le nombre de conseillers communautaires à 70 et le nombre de suppléants à 60.

5-3- Composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014

Vu la réglementation applicable,

Vu les lois de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, du 31 décembre 2012 et du 17 mai 2013, définissant les nouvelles modalités de composition des conseils communautaires qui entreront en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux prévu en mars 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition des sièges par commune au conseil communautaire, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2014, fixant ainsi le nombre de conseillers communautaires à 70 et le nombre de suppléants à 24.

5-4- Fermeture de Trésorerie de Burie

Par courrier du 10 mai adressé à Monsieur le Président du Conseil Général, Madame la Préfète a confirmé que le Centre des Finances publiques de Burie devrait fermer en 2015. Elle a indiqué que l'Etat proposerait des mesures d'accompagnement.

5-5- Circulaire préfectorale concernant l'incinération des déchets verts

Par circulaire du 28 mai, Madame la Préfète de la Charente-Maritime, rappelle que l'incinération des déchets verts est strictement limitée à ceux qui ne peuvent pas être transportés en déchetterie. Elle fait alors l'objet d'une autorisation exceptionnelle délivrée par le Maire. L'incinération doit respecter les contraintes (voisinage, facteurs de risques...). De plus, le Service Départemental d'Incendie et de Secours étant désormais doté d'un système automatisé de détection des feux de forêts par caméras, et afin d'éviter toutes fausses alertes, les autorisations doivent rester tout à fait exceptionnelle et être de courte durée.

5-6-Site internet de la commune

Monsieur le Maire informe que la commune est désormais dotée d'un site internet élaboré et mis à jour par Mademoiselle Marie BEGEY. L'adresse est www.communevillarslesbois.fr. Vous pourrez y retrouver des informations spécifiques à Villars et d'autres d'ordre général.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013**

1- Mise en place d'un conteneur de collecte de textile

Monsieur le Maire indique qu'il y a la possibilité d'installer sur la commune un conteneur qui permettra les dépôts volontaires de textile, chaussures et maroquinerie pour en assurer une revalorisation par réemploi ou recyclage ou destruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette demande et propose que la borne soit mise en place sur le parking de la mairie.

2- Convention avec le conseil général pour les travaux de chez Bruneaud

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département concernant les travaux d'aménagement de la traverse de chez Bruneaud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce document.

3- Travaux sur les bâtiments

3-1- Travaux de réfection de la toiture des anciennes écoles

La réfection est entièrement terminée et la réalisation est de bonne qualité.

3-2- Le mur du cimetière

Le mur du cimetière qui longe la route départementale RD 229 est en très mauvais état. Les travaux de restauration pourraient être réalisés par le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération. Une réunion avec les services compétents est organisée afin de programmer les travaux rapidement.

4- Information sur un projet de parc éolien

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été convié durant l'été à une réunion d'information concernant le projet d'implantation d'un parc éolien par la société Soleil du Midi Développement.

5- Questions diverses

5-1- Désignation d'un délégué à la commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAH)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Gaëlle BERNARD pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées créée par la Communauté d'agglomération de Saintes.

5-2- Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saintes

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 12 septembre 2013, une première modification de la compétence prestations de service, une clarification de la compétence tourisme en l'état actuel de la réflexion, l'élargissement de la compétence pompes funèbres à l'échelle de la CDA et de transférer à la Communauté d'Agglomération de Saintes les compétences facultatives suivantes : protection et valorisation des milieux aquatiques – entretien et gestion des cours d'eau, protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité, mise en place de projets territoriaux de développement durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes proposées ci-avant pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

5-3- Viticulture

Monsieur le Maire informe que la commune de Villars les Bois fait partie du groupe pilote des communes choisies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) pour tester la dématérialisation de la déclaration de récolte. Dès cette année, les viticulteurs pourront choisir de la saisir en ligne par le biais d'un espace personnel sécurisé mis en place sur le site internet du BNIC.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 NOVEMBRE 2013

1- Logements communaux de Montbergère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à jour le montant des loyers des deux logements communaux situés 16 et 18 rue du Lavoir à Montbergère.

2- Modifications budgétaires

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au budget 2013 sont insuffisants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les crédits supplémentaires pour la somme de 58 €.

3- Transfert de charges à la Communauté d'Agglomération de Saintes

Considérant les transferts de charges relatifs :

- à la compétence « tourisme » au 1^{er} janvier 2013 par les communes de l'ancienne CDC du Pays Santon,
- aux compétences liées à l'adhésion des communes de Corme-Royal, la Clisse, Luchat, Pisany, Montils et Ecoyeux à la Communauté d'Agglomération de Saintes,

et à la participation de l'ensemble des communes de la CDA de Saintes au financement de la refondation des rythmes scolaires mis en œuvre par la Communauté d'agglomération de Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) en date du 19 septembre 2013 portant évaluation des charges transférées dont les principes retenus pour l'évaluation du coût des charges transférées sont rappelés ci-avant à : 7 voix pour ; 1 voix contre et 2 absentions.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- Questions diverses

Horaire de l'agent d'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'augmentation du temps de travail de Madame Agnès BUINIER. Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 7h et 45min hebdomadaire. Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour que cette modification horaire soit effective au 1^{er} janvier 2014.

Chantier d'insertion

Les travaux de restauration du mur d'enceinte du cimetière sont programmés sur 8 semaines pendant les mois d'avril, mai et juin 2014. Il sera entièrement rejointoyé puis recouvert de tuiles. Une longueur de 10 mètres est entièrement à reprendre depuis la fondation.

Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	week-end	en semaine
Habitants de Villars	61 €	40 €
Locataires hors commune	122 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Caution	153 €	153 €

Modalités

Les réservations sont à effectuer à la mairie le plus tôt possible et au moins 1 mois avant votre manifestation :

- un chèque correspondant au montant de la location et une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » vous seront demandés dès la réservation.
- le chèque de caution sera fourni lors de l'état des lieux d'entrée.

Vous trouverez en dernière page une fiche de réservation.

ETAT-CIVIL

Décès

Erratum

BARILLOT Christianne décédée à Burie le 05 mars 2011 à l'âge de 101 ans
OUVRARD Léonie décédée à Villars Les Bois le 27 décembre 2011 à l'âge de 95 ans

Mariages

BEAU Christophe et DUCLOU Delphine le 13 avril 2013 à Villars Les Bois

Naissance

Néant

RECOLTE DE VINS (campagne 2013)

	Variation 2012
19 déclarations (<i>dont 2 en déclarations simplifiées pour consommation familiale</i>)	+ 1
Degrés moyen : 8°22	-0°51
Superficie en production : 325ha90a10ca	+3,05 %
Quantité vins blancs destinés au Cognac : 30 429 hl	-0,98 %
Quantité vins destinés au Pineau : 101 hl	-34,40 %
Quantité vins de pays : 565 hl	-35,07 %
Quantité autres débouchés : 70 hl	-21,39 %

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale
le vendredi 07 mars 2014 à 18 heures 30.

Thème : Protection des biens et des personnes par la Gendarmerie Nationale

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Mardi de 18h à 19h 30
Vendredi de 14h à 15h 30

☎ 05.46.94.96.24

Email villars-les-bois@mairie17.com

Site www.communevillarslesbois.fr

FINANCES

Budget Primitif

- Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes : 139 904 €
- Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : 304 536 €

- Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :

Travaux sur les voies communales	45 049 €
Travaux bâtiments communaux	26 000 €
Réhabilitation hangar (ancienne école)	40 000 €
Acquisition cuve à fioul	1 000 €
Participation aux divers syndicats	73 345 €
Personnel communal	8 533 €
Subventions aux associations	1 076 €
Participation écoles	6 450 €
Annuités d'emprunts	19 098 €
Diverses charges à caractère général	31 313 €

- Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :

Impôts et taxes	92 504 €
Dotations de l'Etat	77 304 €
Locations (salle des fêtes + logements)	19 000 €
Subventions travaux	11 000 €



TRAVAUX D'AMENAGEMENT LIEU DIT « CHEZ BRUNEAUD »

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, le département a réalisé des travaux de mise en sécurité de la route départementale n° 731. Les travaux ont débuté le 16/09 et se sont terminés le 21/10.

Description des travaux :

- Déplacement des limites d'agglomération en amont,
- Aménagement du carrefour avec la route départementale n°229,
- Création d'un tourne à gauche côté Burie,
- Mise aux normes de la signalisation,
- Compléter le réseau pluvial existant,
- Mise à niveau des accessoires des réseaux.





La MARPA, Vivre comme à la maison

La **MARPA des Borderies** est une petite unité de vie avec une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

Elle est située, en Charente-Maritime, au milieu des vignes, entre Cognac et Saintes et à proximité du bourg de CHERAC. Ce dernier est placé idéalement et permet de rayonner depuis la Saintonge vers les côtes atlantiques ou le Marais Poitevin. CHERAC est dotée de nombreux commerces et services.

La MARPA, totalement intégrée à la vie locale, répond à une demande exprimée par les aînés de poursuivre leur vie dans des logements confortables (Type T1 bis ou T2 pour couple) en conservant leur autonomie, avec la possibilité de recourir selon les besoins de chacun aux services d'accompagnement nécessaires. La MARPA dispose également d'un logement meublé destiné aux accueils temporaires et de 2 appartements doubles. Depuis février 2012, la MARPA est partiellement habilitée à l'Aide Sociale.

Pour nous contacter :

MARPA des Borderies

6 Chemin des Borderies

17610 CHERAC

Responsable : **Madame Sylviane QUINTARD**

Tel : **05 46 96 35 73**

Mail : marpacherac17@wanadoo.fr

Site Internet : www.marpa.fr





**23 Bis Avenue de la République
17 770 BURIE**

☎ : 05.46.91.57.11

☎ : 05.46.91.41.86

E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr

Président : Didier BASCLE

Direction : Martine PERRIN

Le SIPAR intervient sur les communes des cantons de BURIE-MATHA- ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Il vous propose du personnel compétent pour le maintien à domicile des personnes âgées :

- Des aides soignantes diplômées pour effectuer des toilettes médicalisées
- Des aides à domicile et Auxiliaires de vie sociale pour aider les personnes dans les actes essentiels de la vie courante

Présentation des Services :

UN SERVICE DE SOINS A DOMICILE :

Responsable : Sylvain CERRUTO

Secrétaire : Marina BONTHONNEAU

Ce Service s'adresse aux :

Personnes > 60 ans malades ou dépendantes- Personnes < 60 ans présentant un handicap,

Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes.

Qui ont besoin d'une toilette médicalisée. Le service intervient sur **prescription médicale.**

Ces toilettes sont effectuées par des **aides soignantes diplômées** sous l'autorité de l'**infirmière coordonnatrice du SIAD.** Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie.

UN SERVICE MANDATAIRE :

Responsable : Edwige VIGNAUD

Il met en relation des personnes âgées qui désirent employer une aide à domicile, pour effectuer différentes tâches (entretien du logement, aide à la toilette, garde à domicile, garde de nuit etc...). **La personne âgée est l'employeur et mandate le SIPAR pour effectuer toutes les démarches administratives** (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye etc...).

UN SERVICE PRESTATAIRE :

Responsable Prestataire : Geneviève BELLUTEAU **Adjointe secteur ST HILAIRE :** Emilie HARDY

Assistante technique : Julie SOULISSE **Adjoint Administratif :** Patricia DAMILLEVILLE

Ce Service propose du personnel compétent, diplômé et formé pour effectuer :

Tâches ménagères, préparation des repas, courses, aide à la toilette, lever, coucher.

La personne âgée ne souhaite pas être l'employeur de son aide à domicile.

L'intervenant est salarié du SIPAR.

La personne âgée peut bénéficier d'une prise en charge de sa **caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de sa mutuelle...**

Sans prise en charge d'un organisme, elle peut faire appel au service prestataire, et financer le coût de l'intervention.

Grâce à l'implication de tout le personnel, le SIPAR est certifié Norme NF « service aux personnes ». **Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr – rubrique « le recensement citoyen en ligne ».



ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le traitement des eaux usées provenant des habitations est obligatoire depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Sur la commune de Villars les Bois, le tout-à-l'égout n'est pas possible à mettre en place donc chaque maison doit avoir son propre système.

Le Syndicat des Eaux a été chargé par le conseil municipal d'instruire les demandes, d'effectuer les vérifications de réalisation et les contrôles de fonctionnement.

TOUT PROJET DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (création, mise aux normes d'installations existantes) **doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.**

Le dossier est à se procurer à la mairie ou sur internet www.sde17.fr. Une fois renseigné et complété des pièces nécessaires, il doit être déposé au secrétariat de la mairie. Le syndicat se rendra sur place aux différents stades de la construction. Le coût s'élève à 180,53 € (tarif au 09/12/2013 – sujet à évolution).



La Direction de la Mobilité et des Transports du Conseil Général signale les difficultés de circulation rencontrées notamment par les cars de ramassage scolaire.

En effet, la présence de travaux sur le domaine public routier communal n'est pas signalée systématiquement au Conseil Général et entraîne des situations préjudiciables à la bonne réalisation des services de transport et au respect des horaires. Il est donc impératif pour chacun de déposer une demande de permission de voirie (toujours accordée). Elle impose de respecter le passage de tous les véhicules avec la pose de la signalisation obligatoire). Ainsi, il est demandé de transmettre l'information au minimum une semaine avant la date du début des travaux.

COLLECTES ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

En 2012, vous avez trié et recyclé*



18 tonnes d'aluminium

=44 tonnes de bauxite économisées

=3 274 vélos fabriqués



1 240 tonnes d'acier

=1 830 tonnes de minerai de fer économisées

=23 560 chariots de supermarché fabriqués



1 779 tonnes de plastique

=1 087 tonnes de pétrole brut économisées

=3 224 437 pulls polaires fabriqués



230 tonnes de briques alimentaires

=455 tonnes de bois économisées

=1 278 416 rouleaux de papier cadeau fabriqués



9 137 tonnes de papiers-cartons

=13 200 tonnes de bois économisées

=154 885 901 boîtes à œufs fabriquées



8 459 tonnes de verre

=6 239 tonnes de sable économisées

=18 110 720 de nouvelles bouteilles fabriquées



Horaires de la
déchetterie de Burie

du 01/04 au 30/09

lundi/mardi/jeudi

9h-12h et 14h-19h

vendredi

14h-19h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

du 01/10 au 31/03

lundi/mardi/jeudi

9h-12h et 14h-17h

vendredi

14h-18h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

*par les 198 000 habitants du territoire géré par le SMICTOM VALS AUNIS

Des sacs jaunes sont disponibles à la mairie. Vous pouvez également y faire une demande pour obtenir gratuitement un composteur.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Les Mouettes,

CANTON DE BURIE

Pour 1,50 € ou 4,60 € aller-retour,
allez faire le marché, consultez le médecin,
rendre visite à des amis...

C'est simple,
avec le **TaxiMouettes** !



Réservez, nous venons vous chercher !

Information et réservation au 0811 36 17 17

TaxiMouettes :

Qu'est-ce que c'est ?

TaxiMouettes est un service qui vous permet de rejoindre votre chef-lieu de canton ou le chef-lieu de votre arrondissement pour faire votre marché, accéder aux permanences locales des services publics ou sociaux ou voir des amis. Le service fonctionne sur réservation et selon un programme d'horaires et de destinations prédéfini (voir ci-contre).

Vous habitez à : (1)	Vous allez à :	Quels jours ?	A quelle heure ?	
			Arrivée à destination	Départ vers votre domicile
Burie, Chérac, Dompierre-sur-Charente, Écoyeux, Le Seure, Migron, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant, Villars-les-Bois.	Saintes	Lundi	9h	12h
		Vendredi	14h	16h 17h30
	Burie	Mardi	14h	16h 17h
		Jeudi	9h	11h

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépôt

Combien ça coûte ?

Tarifs variables du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

	Tout public	Moins de 26 ans	Tarifs Solidarité Transport *
Aller simple	2,40 €		1€
Pass journée	4,60 €	3,60 €	1,50 €

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise par le Conseil général de la Charente-Maritime - informations au 05 46 31 75 13

N° Azur 0 811 36 17 17

POUR UN DÉPLACEMENT LOCAL, DÉPOSER UN PÈRE-FIÈRE

www.lesmouettes-transports.com

RÉSEAU DE TRANSPORTS DE LA CHARENTE-MARITIME





**Avec ma carte
SOLIDARITE
TRANSPORT,
je bénéficie de tarifs
préférentiels dans tout
le département !**

POUR QUI ?

La carte Solidarité Transport est délivrée gratuitement aux personnes dont :

- la résidence principale se situe en Charente-Maritime,
- les ressources du foyer sont inférieures ou égales au barème ci-dessous

NOMBRES DE PERSONNES COMPOSANT LE FOYER	PLAFOND DES RESSOURCES MENSUELLES
1 personne	967 €
2 personnes	1 450 €
3 personnes	1 740 €
4 personnes	2 030 €
Personne supplémentaire	+ 387 €

QUELS TARIFS ?

Quels que soient la destination, le jour, l'heure, le nombre de kilomètres parcourus en car sur l'ensemble du réseau départemental ou en Taxi Mouettes dans votre canton, grâce à votre carte Solidarité Transport vous payez votre trajet à prix réduit.

Vous circulez occasionnellement ?

Achetez un **TICKET A L'UNITE** auprès du conducteur **ALLER SIMPLE : 1 € ; ALLER RETOUR : 1,50 €.**

Vous circulez régulièrement ?

Achetez un **ABONNEMENT ILLIMITE** dans les agences du réseau **MENSUEL : 15 € ; ANNUEL : 150 €.**

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h et samedi 10h à 12h.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CICAS

(Centre d'Information

Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

ADIL 17

(Agence Départementale

d'Information sur le Logement)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés : un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

Logement indigne

Vous pouvez télécharger le protocole pour toute déclaration de logement indigne, particuliers et collectivités sur le site du Conseil Général : http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/cg17_125741/le-plan-departemental-daction-pour-

[le-logement-des-personnes-defavorisees?hlText=logement+indigne](#)

Ou contactez par e-mail le pôle « habitat indigne » :

ddtm-polehabitatindigne@charente-maritime.gouv.fr

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre PROUST

☎ 05.46.97.55.15 ☎ 05.46.97.55.16

[jean-](mailto:jean-pierre.proust@defenseurdesdroits.fr)

pierre.proust@defenseurdesdroits.fr

Recours amiable et gratuit.

Sur rendez-vous mardi après-midi et jeudi matin.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire

2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16

Email : querecatherine@orange.fr

Suppléant : James ROUGER

☎ 06.81.70.30.15

Email : james.rouger@wanadoo.fr

Assistantes sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 14h00 à 16h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au 05.46.97.54.17.

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
au 05.46.97.54.36.

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »
17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL : Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures
Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11- 2, rue du Coran - « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE.

Assistant maternel agréé sur la commune

Monsieur Miguel TAUNAY

☎ 05.46.90.56.42

Association

« LES P'TITES TORTUES »

8, rue du Cormier

17610 CHERAC

☎ 05.46.96.31.36

Elle permet d'avoir des échanges avec les parents, les professionnels de la petite enfance (PMI, CAF...), d'autres assistants maternelles de la CDC, des élus.



POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER GENERAL

Fabrice BARUSSEAU

Permanence :

Tous les jeudis de 14h à 17h

Siège de la Communauté de Communes du Pays Buriard

24, avenue de la République 17770 BURIE

Sur rendez-vous au 06.65.62.89.98

Par courrier : Fabrice BARUSSEAU – 22, rue du Lavoir – Montbergère 17770 VILLARS LES BOIS

Par email : baru@wanadoo.fr

Par téléphone : 06.65.62.89.98



A.C.C.A VILLARS LES BOIS

Composition du bureau suite à l'Assemblée Générale :

Président : PERE Vincent

Trésorier : PERE Patrick

Secrétaire : JARRY Franck

Membres du bureau : COUSSON Bernard, PERCHE Daniel, MOYET Pierre et RICHARD Pascal.

Une journée « spéciale archers » est organisée sur l'A.C.C.A de Villars depuis 9 ans. Elle a eu lieu le 30 novembre clôturée par un repas convivial.

Chasseurs et archers se retrouveront le 8 février 2014 pour une journée mixte archers plus fusils.

8 bracelets de tir d'été ont été attribués. 5 ont été honorés 3 à la carabine et 2 à l'arc.

3 cartes de tir d'été renards : KERMARREC Nathalie, GARREAUD Daniel et REUBRECHT Rémi. 4 renards ont été tués.

L'A.C.C.A participe le 15 août à « Villars en fête » et ce jour là elle fait un déterrage de blaireaux en matinée.

Banquet des chasseurs : samedi 1^{er} février 2014 salle des fêtes de Villars les Bois.

Une journée pêche organisée par l'A.C.C.A : samedi 10 mai 2014

Assemblée Générale : vendredi 23 mai 2014

Le mot du Président :

Je remercie au nom de tous les chasseurs, Gérard RICHARDEAU qui dans la continuité de son père met à disposition de l'A.C.C.A deux servitudes, un local venaison pour la dépouille des animaux et un local repas détente.

Je remercie et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents à l'A.C.C.A cette année :

BOUCHET Bernard, GILBERT Bruno, ARNAUD Stéphane, HERMENT Arnaud, ROBERTIERE Laurent, SOUFFLET Willy et RIGAUD Didier.

Bonne chasse.

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

A chaque rencontre, nous fixons un thème de jeu. Les dates de rencontres ne sont pas fixées à l'avance car nous essayons de choisir une date pour que le maximum de personnes soit présent donc nous contactons les jeunes avant chaque rendez-vous.

Nous sollicitons les parents à inciter les enfants à venir voir comment cela se passe et à les accompagner pour les motiver. Si vous avez des enfants et vous ne recevez pas les convocations, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements aux numéros ci-dessous.

En début d'année, le 9 février 2014, nous allons mettre en place une manifestation que nous espérons renouveler tous les ans à la même période. Ce sera une après-midi jeux en bois géants ou il y aura des jeux pour tous les âges. Cette manifestation est intergénérationnelle permettant ainsi de venir en famille (*enfants, parents, grands-parents*) ou entre amis avec un seul objectif jouer pour le plaisir de jouer. Vous aurez en début d'année plus d'information sur cette manifestation mais réservez déjà cette date.

Nous vous souhaitons une année 2014 fraternelle, faite de rencontres enrichissantes.

Le président et le secrétaire : TAUNAY Miguel (05.46.90.56.42)

La trésorière : LAURENCON Jocya (05.46.91.05.25)

AMICALE VILLARBOISIENNE

2013 va bientôt se clôturer, alors un petit coup d'œil sur cette année qui s'achève.

Tout d'abord, nous sommes toujours très heureux de nous retrouver tous les deuxièmes jeudis du mois pour partager, jouer, discuter et goûter ensemble.

Le 19 janvier, nous avons eu notre assemblée générale où nous nous sommes retrouvés une trentaine.

Notre bureau est resté le même, mais nous avons accueilli un nouveau membre dans notre conseil d'administration, Françoise ROUSSEAU qui va y mettre un souffle plus jeune et dynamique. Le nombre de nos aînés est toujours aussi constant, mais nous serions encore plus heureux si les jeunes retraités venaient nous rejoindre encore plus nombreux. N'hésitez pas à venir de temps en temps.

Le 11 février, il est bon que vous sachiez que nous avons eu notre assemblée générale des aînés ruraux du canton de Burie, où la décision fût prise de dissoudre l'Inter Club, personne ne voulant en prendre la responsabilité.

Mais comme chaque club du canton se gère, cela ne changera rien. Cela ne nous empêchera pas de rester en relation et de participer aux différentes activités des uns et des autres.

Le 16 février, nous avons eu le repas offert par la commune pour tous ses aînés, qui permet de partager, de se retrouver, cela fait plaisir, surtout de se sentir entourés, alors venez plus nombreux.

Le 23 février, notre repas bal costumé où nous nous sommes retrouvés une centaine dans la joie et la bonne humeur. Nous avons formé un mariage charentais ; beaucoup été déguisés, des jeunes, des enfants... Ce fût vraiment une journée où on oublie tous ses soucis et la joie de se retrouver toutes générations dans une ambiance très chaleureuse. Là, aussi réservez dès maintenant votre dernier samedi de février 2014 pour venir nous rejoindre.

Le 24 avril, une journée pêche à l'étang des Rochers à Migron organisée par le club de Dompierre où nous étions tous invités.

Le 19 juin, visite du jardin de Liane, où nous retrouvons toujours des choses nouvelles qui passionnent ceux qui aiment la nature et nous la fait aimer et admirer davantage.

Le 15 août, fête au village que nous sommes heureux de retrouver chaque année qui permet d'avoir des contacts entre les différentes associations.

Le 16 novembre, nos portes ouvertes, où nous sommes très heureux de vous accueillir et vous présenter toutes les bonnes choses que nos aînés savent faire avec tout leur cœur.

Et pour finir, nous avons eu notre petit repas de fin d'année à Courcoury le 12 décembre.

En attendant d'avoir la joie de se retrouver pour différentes activités, l'Amicale Villarboisienne vous souhaite de très bonnes fêtes.

La Présidente, Jeannine GROMADA



Bal masqué





Ile d'Aix



Rando evasion a proposé en 2013 à ses 45 adhérents 20 sorties, le dimanche tous les quinze jours. Notamment une superbe journée Rando /Pêche à pied dans l'île d'Aix, une découverte de la vallée de l'Antenne et ses lavoirs, Oléron en septembre, La vallée de la Charente (Chaniers, Saint Sever), le sud (Orignolle) et le Pays Rochefortais avec une linéaire Rochefort /Brouage et une sortie à Saint Sornin (et ses cigognes).

Un week-end à Bordeaux a également été proposé avec visite et découverte de cette ville magnifique (21 personnes, et hébergement à l'auberge de jeunesse).

Nous avons également organisé une manifestation ouverte au public, (en partenariat avec le Comité départemental) le 14 avril à Ecoyeux : 60 personnes le matin avec pause au four de chez Tachet, 40 pour le rallye pédestre de l'après-midi et la balade botanique : «La Balade des Goulebenèzes ».

Avec la commission sentiers et itinéraire du Comité départemental, nous avons réalisé une journée balisage à Saint Sauvant afin de refaire le balisage du circuit de ce beau village.

Les sorties sont proposées et animées par les adhérents qui le souhaitent (l'un est titulaire du brevet fédéral), dans le respect du Règlement Encadrement et Sécurité édifié par notre fédération, et ont lieu tous les quinze jours de septembre à juin. La cotisation au club comprend la licence et l'assurance (Responsabilité civile et risque accident).

En 2014, **La balade des Goulebenèzes aura lieu à Saint Césaire, le 13 avril 2014** : ouverte à tous, nous irons à la découverte de la vallée du Coran, sur les pas de Pierrette.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le **16 février 2014 à Villars les Bois**, salle de réunion des associations et vous y êtes cordialement invités.

Bordeaux



Pour tous renseignements : Martine Jacques ☎ 05.46.74.69.50
randoevasion@orange.fr / www.rando-evasion.fr

FOYER RURAL

Le 9 septembre 2013, nous avons élu notre bureau :

Président	Dominique FAYS
Vice-président	Francis VION
Trésorier	René ARNAUD
Trésorier adjoint	Jean-Pierre MECHINEAU
Secrétaire	Marie VION
Secrétaire adjointe	Evelyne VINET

Les membres actifs sont : Nathalie BARUSSEAU, Pascal VINET, Katia BAILLARGUET, Paméla BLANCHARD, Martine HERPIN, Cloé JOUBERT, Guerda ARNAUD, Mélanie VION, Gérard RICARDEAU, Fabrice BARUSSEAU, Claudine MARCELIN et Michel MARCELIN.

Cette année, nous avons annulé la brocante, par rapport à cette météo qui, nous a depuis 3 ans, été très défavorable. Dommage, nous avons fait une bonne publicité et de nombreux exposants s'étaient inscrits. Les autres manifestations seront maintenues, pour remplacer la brocante, nous allons organiser une marche semi-nocturne. Pour le 14 juillet, on va changer le menu, nous ferons des jambons à la broche, en espérant attirer plus de monde.

Je remercie tous les bénévoles des 3 associations de Villars, l'A.C.C.A, l'Amicale Villarboisienne et le foyer rural pour leur dévouement à cette journée du 15 août qui reste appréciée par tous pour sa convivialité.

Le Président,
Dominique FAYS



Tir à la corde – Marche (15 août 2013)

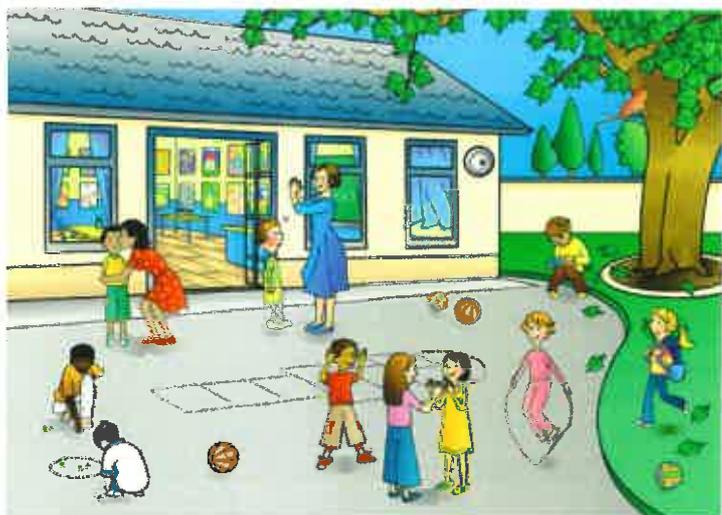
Nos manifestations pour 2014 :

- Marche semi-nocturne 17 mai
- Sortie vélo 01 juin
- Jambon à la broche 14 juillet
- Villars en fête 15 août
- Repas entrecôte 25 octobre
- Repas de fin d'année 29 novembre

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 19 septembre à la salle des fêtes à 19 heures.

L'ensemble du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

A.P.E. « La Récré des Prim'mats »
Association de parents d'élèves du R.P.I. Burie-Migron
<http://apeburiemigron.jimdo.com/>



L'association des parents d'élèves « LA RECRE DES PRIM'MATS » fait sa rentrée.

L'année a débuté par l'assemblée générale le 4 octobre 2013 avec l'élection du nouveau bureau de l'association :

Chauvet Aline : présidente
Goncalves Manuel : vice-président
Pédurand Corinthe : secrétaire
Dintrat Mariline : secrétaire adjointe
Fougère Michel : trésorier
Moreau Florent : trésorier adjoint

Chaque année, l'association a pour but de réunir des fonds afin de permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires variées. Au cours de l'année 2012/2013, l'association a entre autre permis de financer la journée de Noël (budget de 650€) durant laquelle les enfants ont eu le bonheur de rencontrer le Père Noël arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises et lors de laquelle le clown Stabilo a fait son show, la journée de carnaval avec l'organisation d'une fête avec DJ dans la salle communale, la chasse aux œufs de pâques, la kermesse, différentes sorties scolaires (budget de 710€) et spectacles au Gallia (420€) ainsi que trois interventions du clown Stabilo auprès de chaque classe pour préparer le spectacle de la kermesse sur le thème du cirque (budget de 1980€).

Afin de récolter des fonds, l'association prévoit cette année de reconduire la vente de chrysanthèmes qui a eu lieu le 26 et 27 octobre, la vente de calendriers, le loto qui aura lieu le 16 février 2014 qui reste la manifestation phare de l'association et à laquelle se rendent fidèlement les familles de Burie et de ses environs, la vente de chocolats est déplacée à Pâques, la vente de fleurs de printemps, ainsi que l'incontournable kermesse prévue le 14 juin 2014. L'association travaille également sur de nouveaux projets.

L'ensemble de ces bénéfiques servira cette année à financer le spectacle de Noël qui aura lieu le 17 décembre. Le clown Stabilo ayant remporté un franc succès l'année dernière fera son grand retour pour le plus grand plaisir des petits et des grands, la fête du Carnaval qui aura lieu le 21 février, ainsi que plusieurs projets dont les maîtresses nous ont fait part, et qui nous tiens à cœur de les aider à réaliser.

Le Blog de l'association ainsi que sa page Facebook créée l'année dernière reprend du service et vous permettra de prendre connaissance des manifestations à venir, des dates des prochaines réunions de l'Association, et de vous unir à nous pour nous aider. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous remercions les familles, les commerçants, les élus, les maîtresses et les bénévoles qui permettent à l'association des parents d'Elèves du RPI de Burie-Migron d'exister et d'être aussi active pour nos enfants.

ARTS-TERRE

Pour valoriser le lien entre les arts la terre et le métier de paysan
Siège social: Mairie de Villars les bois 17770 Villars les bois

BILANS DES ACTIVITES 2013 - Au rythme des saisons

Mars :

16, association avec Créton'art, un nouveau FAITS D'HIVER sur la ferme de la Métairie, à Villars les Bois,

intitulé au 16 mm. De 15 heures à minuit, cinéma pour tous. Entrée payante, prix libre. 15h lecture de paysage, visite de la distillerie en fonctionnement, cinéma pour les enfants. 16h goûter. 17h les actualités d'autrefois. 20h dîner, cuisine familiale avec des produits locaux. 21h cinéma pour tous, deux longs métrages à suivre.

22, à 18h30 un café rencontre « Et si on parlait de LA couleur ! » à la médiathèque de Cherves-Richemont. Une rencontre animée par Patricia GAY une grande passionnée, qui nous surprendra sur les mille et une facettes de la couleur. Un moment agréable vous attend autour d'un diaporama qui vous en fera voir de toutes les couleurs !!

24, observer et comprendre la diversité de la nature environnante à travers 3 espaces agricoles, accompagné par JC BARBRAUD. Nous découvrirons la faune et la flore d'une prairie sauvegardée, *fritillaire pintade*..., le rôle et les équilibres d'une haie, l'entretien d'un fossé pour favoriser la biodiversité, un ancien vivier, une fresnaie, découverte de la Grande Mare et des orchis Morio au lieu dit la plâtrière.

Accès tout public. RDV 10h30 place de la mairie de Bercloux – Prévoir son casse-croûte.

Avril :

7, RDV à 14h place de la gare à Taillebourg, sortie nature à la découverte des premières fleurs du printemps en zone boisée et humide avec JC QUERE (05.46.91.70.13).

Mai :

5, RDV 14h parking de la gare de Taillebourg. Orchidées des pelouses calcicoles avec JC QUERE (05.46.91.70.13).

10-11-12, RDV à 14h parking de la salle des fêtes de Bercloux pour co-voiturage. Découverte de la faune et de la flore de la « Brenne » dans le 36, camping dans une réserve naturelle. Observation de nombreuses espèces d'oiseaux présentes sur le site. Emporter toile de tente, duvet, vêtements de rechange, anti-pluie, nécessaire de toilette, protection solaire... chaussures de marche. Ne pas oublier lunettes d'observations, jumelles, appareil photo, guides... Prévoir 4 repas pique-nique et deux petits-déjeuner par personne (possibilité de réchauffer). Retour prévu le 12 dans l'après-midi. Sur inscription 05.46.94.95.36.

18, sortie orchis fragrans avec l'ANLP accompagné par Michel ADAM, RDV 10h30 parking du cimetière de Saint-Sulpice de Cognac (16). Prévoir votre pique-nique. Retour prévu à 16h30.

26, sortie flore et faune de la commune de Villedieu. Départ place de la salle des fêtes de Bercloux pour co-voiturage. RDV 10h place du village des basses vacheries avec N. et André MERLET (05.46.33.13.10).

Juin :

2, RDV à 14h découverte des orchidées *gymnadenium* où élata en fonction des milieux et floraisons avec JC QUERE (05.46.91.70.13).

29, RDV à 18h30 place de l'église de Saint Jean d'Angle. Observation de nombreuses espèces d'oiseaux présentent dans le marais. Emporter toile de tente, duvet, vêtements de rechange, anti pluie, nécessaire de toilette, protection solaire...chaussures de marche. Ne pas oublier lunettes d'observations, jumelles, appareil photo, guides... Prévoir 2 repas pique-nique (possibilité de réchauffer) et un petit déjeuner par personne.

30, RDV 9h30 sur le parking de la maison de « BROUE » pour une excursion dans le marais de Brouage et observation au télescope des très nombreuses espèces d'oiseaux de ce marais (cigogne, busard, passereau, héron...). Laissez-vous guider par un ornithologue amateur qualifié. Casse-croûte apporté par chacun pris au pied d'une cabane du marais. RDV 8h15 parking île de la Grenouillette à Saint Savinien pour co-voiturage ou 9h parking de la tour de Broue. Nous nous sommes laissés guider par un ornithologue amateur qualifié JC BARBRAUD, bagueur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Juillet :

7, RDV 14h place du restaurant de Saint Loup. Découverte des dernières Ophrys de la saison avec JC QUERE (05.46.91.70.13).

Septembre :

RDV (la date reste à fixer entre le 30 et le 8 septembre) mettre en chauffe le four du village de Coulonges sur Charente et y faire cuire notre repas avec Françoise DELAUNAY, paysanne boulangère. Bivouaquer dans la prée de Saint Savinien et observer les oiseaux au coucher et lever du soleil de septembre.

22, dans le cadre de la fête de la gastronomie, une sortie sera organisée pour découvrir les fruits de saison, identification et dégustation (raisin, corme, cornouille, noix...). Pique-nique sorti du sac sera pris à l'ombre des noisetiers de Jean-Claude et Monique BARBRAUD.

29, rallye « La Virounée de l'Antenne » organisé par l'ANLP, départ du Moulin de Prezier, pique-nique à la ferme de la Métairie à Villars Les Bois.

Vous connaissez des endroits avec un bâti ou des espèces remarquables, et vous voulez les partager, vous souhaitez faire identifier une espèce inconnue à vos yeux, vos observations sont précieuses, vous avez un savoir-faire particulier à mettre en valeur, contactez-nous.

Abonnez-vous à notre newsletter
<http://www.arts-terre.fr/newsletter-1/>



MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le premier semestre 2014, ouverture à MIGRON de

« LA MAISON DES PETITS LOUPS »

Cette Maison d'Assistante Maternelle, se situera dans les locaux de l'ancienne école.
Nous accueillerons les enfants de la naissance jusqu'à la périscolaire.

Elle sera ouverte du LUNDI au VENDREDI
De 7 heures à 19 heures

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Claire ☎ 06.72.74.70.48

Karen ☎ 06.50.63.61.66

Marie-Christine ☎ 06.62.12.25.23



Information communale

Comme vous le savez certainement, la commune de MIGRON a perdu récemment ses infrastructures telles que l'école et le Jardin d'enfants.

Suite à la fermeture de ces structures, l'Association « Les 3 gouttes d'eau » fondée en mai 2013 par 3 assistantes maternelles ; a eu l'idée de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Celle-ci consiste à accueillir vos enfants de 0 à 6 ans et plus dans un même lieu d'accueil adapté, de qualité, favorisant le passage en souplesse du milieu familial vers la collectivité.

Combien avez-vous d'enfants au foyer ?

1 2 3 et plus

Quel est leur âge ? 0/3ans 3/6ans 6ans et plus

Attendez-vous un heureux événement ? Date prévu de l'accouchement ?

Aujourd'hui quel est votre mode de garde ?

Assistante Maternelle Famille Crèche Autre.....

Exercez-vous une activité professionnelle ?

OUI NON

Seriez-vous intéressé par ce projet à proximité de chez vous ?

OUI NON

Vos réponses nous seront précieuses.

Merci de renvoyer ce questionnaire à l'adresse suivante :

Association « Les 3 gouttes d'eau »

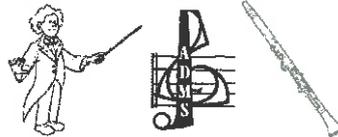
11, avenue de Saintonge

17770 MIGRON

Rayer les mentions inutiles

L'école de musique de l'A. D.M. S.

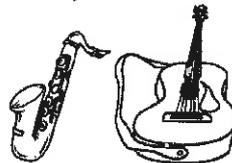
L'A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**. Son rayon d'action se trouve sur les Communautés de Communes de Saint Hilaire de Villefranche, du Pays Savinois (Taillebourg et Annepont seulement), le canton de Burie et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.



Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par **Manuel AUDIGE**, s'occupe de 240 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par **Brigitte GRIFFAULT (Maire de Sainte Mème)**



La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...)



Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au 06 77 93 04 09 ou 05 46 97 33 96



ÉLECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 MARS 2014 Ce qui change dans notre commune !



Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Le mode de scrutin ne change pas. Les suffrages sont toujours décomptés individuellement par candidat (*et non par liste*) et il n'y a pas de parité homme/femme imposée. Vous pouvez toujours panacher ou rayer le nom d'un candidat.

Les nouveautés :

- Si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, c'est-à-dire qui n'a pas déclaré dans les délais sa candidature à la Préfecture, ce nom ne sera pas comptabilisé.
- Le jour du scrutin, pour voter, vous devrez obligatoirement être muni d'un titre d'identité, en plus de la carte électorale.

Une fois élu, le conseil municipal élit le maire et les adjoints.

C'est le tableau du conseil municipal (*maire, puis adjoints, puis conseillers municipaux*) qui fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes ou de la Communauté d'Agglomération dont fait partie la commune.

REPAS DES AINES

samedi 15 février 2014

à 12h salle des fêtes
de Villars Les Bois

Ce repas traditionnel est ouvert à tous !

Il est offert aux personnes 65 ans et plus.

C'est un moment convivial qui permet de rencontrer nos aînés.

L'ensemble du Conseil Municipal compte sur votre présence.



Centre de Secours MIGRON- BURIE

Les volontaires sont les bienvenus.

Il faut avoir au minimum 16 ans, être à jour de ses vaccinations et suivre une formation initiale d'environ 30 jours. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter Monsieur VICENTY Bernard ☎ 06.71.90.73.85.



ERDF & VOUS

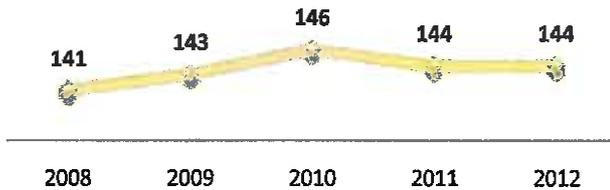
Les chiffres clés
2012



VILLARS-LES-BOIS

CLIENTS

Evolution du nombre de clients ERDF



Variation des consommations 2012/2011

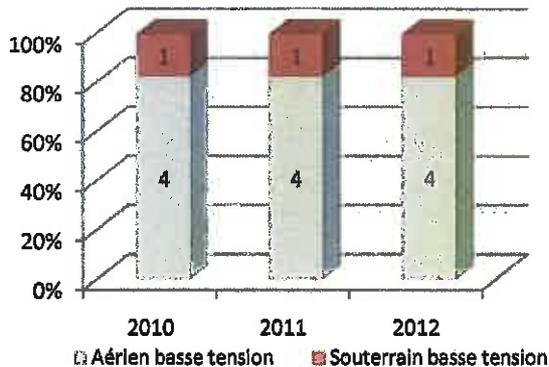
↑ + 4,3%

RESEAUX ELECTRIQUES

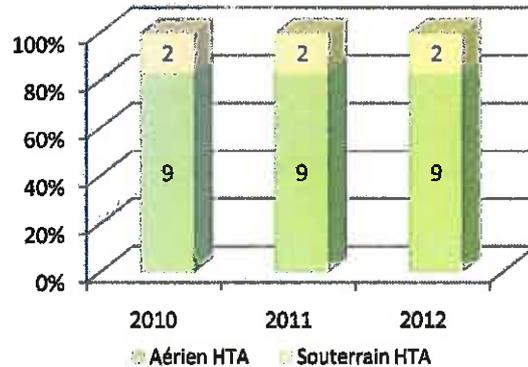
Réseau en km	2010	2011	2012
Aérien basse tension	4,13	4,13	4,13
Souterrain basse tension	0,88	0,88	0,88
Aérien HTA (20 000 volts)	8,59	8,59	8,59
Souterrain HTA (20 000 volts)	1,73	1,73	1,73
Nombre de postes HTA/BT	10	10	10



Evolution du réseau basse tension



Evolution du réseau haute tension



PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Les producteurs d'énergies renouvelables	
Nb de producteurs en 2010	ICS
Nb de producteurs en 2011	4
Nb de producteurs en 2012	5
dont Photovoltaïques	5
production estimée en 2013 en MWh	11
soit équivalent nb de maisons (hors chauffage et eau chaude)	4

ICS : Information Commercialement Sensible



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

RECUPERATION DES TELEPHONES PORTABLES

La commune de Villars Les Bois participe à l'opération « **Recyclez votre mobile, faites des heureux** » en partenariat avec l'Association des Maires 17 et Orange.

Venez déposer dans une boîte réservée à cet effet à la Mairie votre ancien téléphone mobile avec tous ses accessoires. Qu'il fonctionne ou en panne, tout est récupéré.

Ce dispositif de collecte vise à récupérer tous les mobiles usagés pour leur donner une seconde vie. Les mobiles en état de marche sont testés et leurs données effacées. Ils sont ensuite reconditionnés et revendus dans des pays émergents, où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître. Les mobiles qui ne fonctionnent plus sont recyclés, les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés.

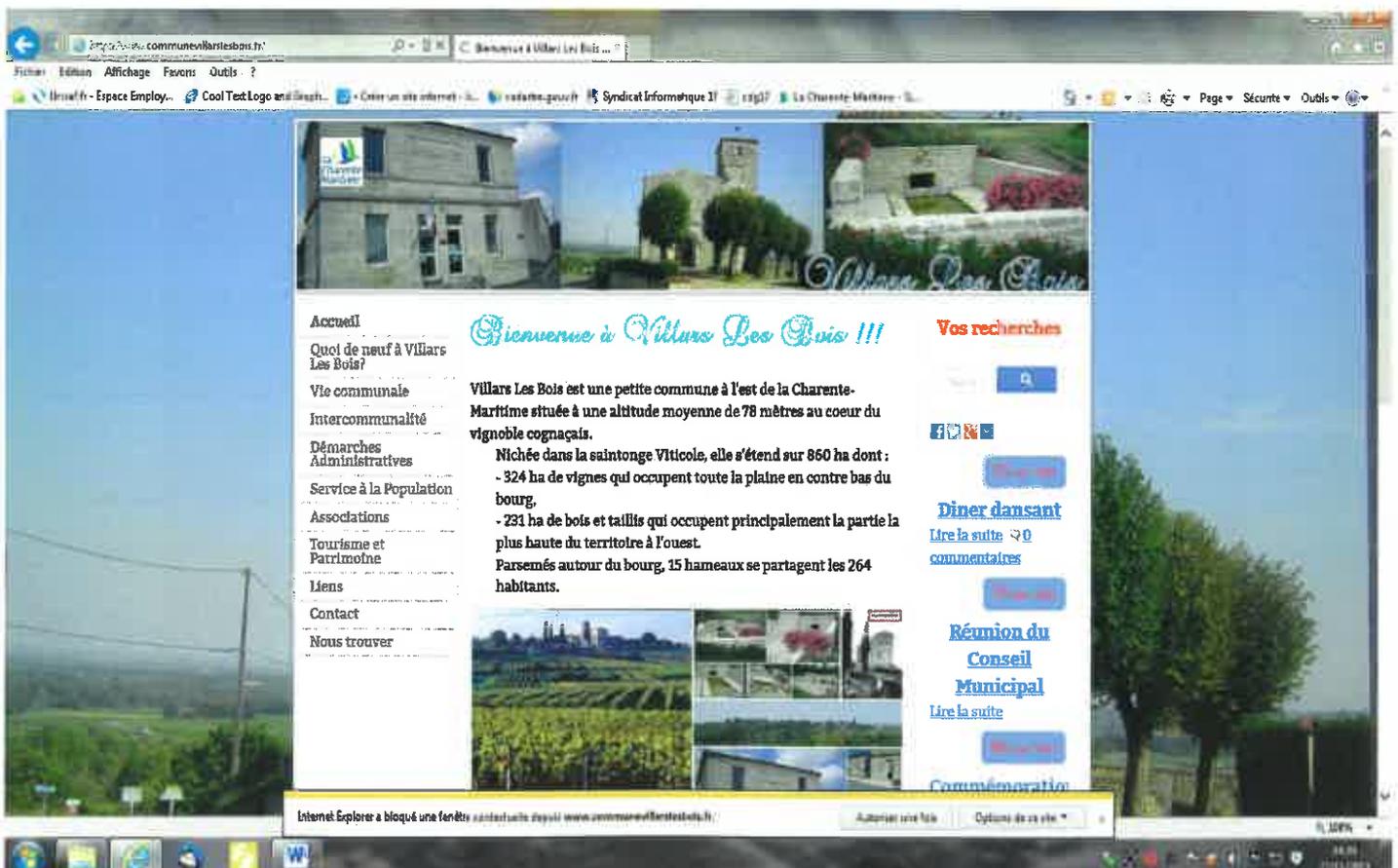
En France, le recyclage des mobiles usagés participe à la protection de l'environnement. Il soutient également l'économie sociale et solidaire.

12 000 mobiles collectés entraînent la création d'un emploi d'insertion.

SITE DE LA COMMUNE

www.communevillarslesbois.fr

La commune de Villars Les Bois s'est dotée cette année d'un site internet qui a été créé et qui est mis à jour par Marie BEGEY. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune...



DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES DE VILLARS LES BOIS

Je soussigné(e),

Nom (ou association) _____

Prénom (ou représentant association) : _____

Adresse : _____ - | | | | | _____

N° de téléphone : ____/____/____/____/____/____ **demande à louer la Salle des Fêtes de Villars les Bois, du :**

Date de début : ____/____/____/ au Date de fin : ____/____/____/

Nature de la manifestation : _____

Nombre de personnes prévu (maximum autorisé par la commission de sécurité : 200 personnes) : _____

Si vous faites appel à un traiteur, merci d'indiquer ses coordonnées : _____

Forfait « chauffage » : oui (40 €) non

(Forfait « nettoyage » : oui (50 €) non (Attention ! Si le nettoyage n'est pas correctement fait, le forfait sera facturé).)

Je m'engage,

- à payer la location au tarif fixé (location + éventuellement forfaits « chauffage » et/ou « nettoyage »),
- à verser la caution demandée (153 €),
- à respecter et à faire respecter la réglementation (voir règlement),
- à remettre les locaux en ordre après usage (d'après la liste communiqué par la mairie),
- à faire réparer les dégradations et à remplacer le matériel manquant dans les 5 jours suivants la manifestation, en accord avec le Maire,
- à ne pas utiliser la salle des associations,
- à ne pas utiliser la salle de réserve.

- IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE UN FEU D'ARTIFICE SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE DU MAIRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, UNE PLAINTÉ SERA SYSTEMATIQUÉMENT DEPOSEE AUPRES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation relative à l'utilisation de la Salle des Fêtes municipale.

Fait à _____, le _____
Le locataire
Mme, Mlle M. _____
(Signature)

~~Partie réservée à la Mairie de Villars les Bois~~

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE VILLARS LES BOIS

Je soussigné, Jean-Michel MARTIN, Maire de la commune de Villars les Bois, autorise :

_____ demeurant _____

suite à sa demande effectuée le _____ à utiliser la Salle des Fêtes de Villars les Bois du

_____ au _____ à l'occasion _____

Je reconnais avoir reçu un chèque à l'ordre du Trésor Public de Burie :

- _____ représentant la location (_____ €), le forfait chauffage (_____ €), le forfait nettoyage (_____ €)

Fait à Villars les Bois, le _____
Le Maire,
Jean-Michel MARTIN

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

et les employés communaux

présentent

à tous les habitants

leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année.